

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE REGIME 1**DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du Directeur de l'Institut pour la
COMMUNAUTE FRANCAISE et se rapporte à l'établissement suivant:

IEPS COLFONTAINE
60 rue Clemenceau
7340 Colfontaine (Wasmes)
Matricule : 5432002
Téléphone : 065/672688

Date: 20 juin 1994

Signature du chef d'établissement,

Le Directeur,
Pierre VERSCHEURE

2. Transmis en date du 30-06-94 par le réseau C.F.
COMMUNAUTE FRANCAISE.

3. Intitulé de l'unité de formation:

Arts plastiques: composition de l'image.

Code: 61 22 21 V 21 E 1

4. Finalités de l'U.F.: repris en annexe 1 de 1 page.
5. Capacités préalables requises: repris en annexe 2 de 1 page.
6. Classement de l'U.F.:
Enseignement secondaire supérieur.
Transition.
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement: repris en annexe 3 de 1 page.
8. Programme du cours: repris en annexe 4 de 1 page(s).
9. Fixation des capacités terminales: repris en annexe 5 de 1 page.
10. Chargé(s) de cours: repris en annexe 6 de 1 page.

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'UF: 61 11 11 U21E1

Horaire minimum

1. Dénomination
des cours

Classement ^{Code}
des cours v Nombre de
périodes

Composition de l'image

PP L 240

2. Part d'autonomie

0

Total des périodes : 240

12. Réserve au service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Aucune.

Le 16/08/94



J. LISON
INSPECTRICE

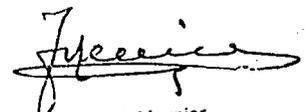
b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière.

Date: - 5 SEP. 1994

Signature,



J. Meunier
Administrateur Pédagogique

FINALITES

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent :

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;
2. initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
3. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle ;
4. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

Finalités particulières

A la fin de l'unité de formation, l'apprenant sera capable de structurer une image en ce qui concerne l'ordonnance et la corrélation des éléments qui la constituent (figures, lignes, couleurs...).

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'apprenant doit maîtriser les savoirs et savoir-faire suivants:

- tirer parti d'un espace donné par la répartition de corps simples, isolés ou groupés,
- respecter le rapport de mesure des différents éléments mis en présence,
- utiliser correctement un crayon noir et un fusain,
- tenir compte de la perspective et de ses caractéristiques,
- réaliser des croquis rapides,
- mettre en page une image en respectant les critères d'équilibre et de lisibilité,
- mettre en oeuvre les couleurs en respectant leurs caractéristiques et les règles d'harmonie,
- utiliser les techniques du crayon de couleur, du pastel et de la gouache.

L'apprenant est admis d'office s'il est porteur des attestations de réussite suivantes:

- Education plastique: bases du dessin d'observation,
- Education plastique: création de l'image.

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandation particulière.

PROGRAMME

Au cours de l'unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes:

- utiliser différents graphismes (pointillés, hachures, parallèles...), notamment nécessaire au rendu des matières,
- mettre en oeuvre les caractéristiques techniques des couleurs,
- exploiter leur nature
- exploiter les effets psychologiques.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A la fin de l'unité de formation, l'apprenant sera capable de structurer correctement une image.

Le degré de maîtrise sera jugé suffisant si aucune erreur fondamentale n'est commise en ce qui concerne le respect des critères d'équilibre et des règles d'harmonie.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant.